

# A V I S

## DROIT D'ACCUEIL A L'ÉCOLE EN CAS DE GRÈVE

Promulgation de la loi n° 2008-790 par le  
Président de la République le 20 août 2008

Un service minimum d'accueil sera assuré  
uniquement pour les enfants fréquentant  
les classes de maternelle et de  
CP du RPI :

Mardi 31 janvier 2023

aux heures habituelles de l'école.

La garderie et la cantine fonctionneront  
normalement pour les enfants inscrits.

LONGWY SUR LE DOUBS LE 25/01/2023

*Le Maire*



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thiébaud'.

*Pierre THIÉBAUT*